



HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est par les présentes donné par la soussignée de l'entrée en vigueur des règlements suivants:

- Règlement numéro 1007-2026 de régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Huntingdon ;
- Règlement numéro 1008-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

Toute personne peut consulter ces règlements sur le site Web de la ville www.villehuntingdon.com, en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 23, rue King, Huntingdon Québec, J0S 1H0, durant les heures d'ouverture, ou en faire une demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villehuntingdon.com.

Donné à Huntingdon, ce 13 octobre 2026.

(Original signé)

Claudine Beaudin
Greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Claudine Beaudin, greffière par intérim de la Ville de Huntingdon, certifie par la présente avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la Ville de Huntingdon et l'avoir affiché à l'Hôtel de Ville le 13 octobre 2026.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 979-2024, adopté par le conseil municipal le 13 janvier 2025, je certifie également avoir publié et affiché l'avis public relatif aux règlements numéros 1007-2026 et 1008-2026 sur le site Web de la Ville de Huntingdon le 13 octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 octobre 2026.

(Original signé)

Claudine Beaudin
Greffière par intérim